



Premier colloque interprofessionnel du droit

La réforme du droit des contrats : un an après !

Vendredi 13 octobre 2017 de 9 H à 17 H 45

**A l'université de Haute Alsace, 16 Rue de la Fonderie, à
68100 Mulhouse, amphi 1**

Avec la participation de M. Philippe Simler, professeur émérite de l'université Robert Schuman de Strasbourg, doyen honoraire de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion et membre de l'Institut universitaire de France.,

quatre tables rondes, des débats, une synthèse des travaux assurée par le professeur Philippe Simler et un éclairage sur le droit local et les contrats assuré par M. Eric Sander, secrétaire général de l'IDL.

accueil 8 H 45

Début des travaux : 9H Présentation générale de la réforme

9 h 15 – 10 H 45 : Table ronde n° 1 : la période précontractuelle

Pause café

11 H – 12 H 30 : Table ronde n° 2: l'aptitude à contracter

Déjeuner à l'université

14 H – 15 H 30 Table ronde n° 3 : la rédaction du contrat

15 H 30 – 17H : Table ronde n° 4 : l'exécution du contrat

Eclairage sur le droit local.

Synthèse des travaux

Table ronde n° 1 : la période précontractuelle

modérateur : Me Olivier Gsell, avocat et bâtonnier de Colmar

La négociation du contrat : Me Philippe Bergeron, avocat, ancien bâtonnier de Mulhouse

L'offre et l'acceptation : M. Philippe Babo, magistrat et président du TGI de Mulhouse

Le pacte de préférence : Me Thomas Stehlin, notaire

Les promesses de contrats : M. Charles Gijbers, agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université de Rouen Normandie

Table ronde n° 2 : L'aptitude à contracter

modérateur : Me Olivier Vix, notaire, coordinateur des travaux

Le rôle des actes utiles, courants et accessoires dans la capacité de contracter : M. Philippe Schultz, Maître de conférences de droit privé HDR à l'université de Haute Alsace, directeur du master I.J.E.D.D.

La représentation confrontée à l'inaptitude : Mme Lorène Vivin, magistrat et vice-présidente du TGI de Colmar

Les sanctions de l'inaptitude à contracter ou à représenter : Me Patricia Chevallier-Gaschy, avocat, bâtonnier délégué de Colmar

La prévention du risque d'irrégularité ou de sanction : Me Christophe Schmitt-Sauret, notaire

Table ronde n° 3 : La rédaction du contrat

modérateur : Me Pierre-Yves Thuet, notaire, président de la chambre des notaires du Haut-Rhin

Clauses abusives et contrat d'adhésion : Me Marion Saupe, avocat,

Les conditions suspensives et résolutoires : Me Hélène Siffert, notaire

Nullité et caducité : Mme Hélène Blondeau-Patissier, magistrat, vice-présidente du TGI de Mulhouse, chargée du TI de Mulhouse

L'imprévision et les clauses visant à en neutraliser le jeu : M. Charles Gijbers, agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université de Rouen Normandie

Table ronde n° 4: L'exécution du contrat

modérateur : Me Philippe Bergeron, avocat, ancien bâtonnier de Mulhouse

L'inexécution contractuelle : Me Karima Mimouni, avocat

L'exception d'inexécution : Mme Thérèse Bailly, magistrat, vice-présidente du TGI de Colmar

La réduction du prix extrajudiciaire : Me Sébastien Basch, notaire

Les restitutions : M. Michel Storck, agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université Robert Schuman de Strasbourg, directeur du centre du droit des entreprises

Bulletin d'inscription

nom :.....prénom.....fonction.....

mail :.....Tel:.....

à envoyer avant le 4 octobre 2017

à l'adresse mail suivante : chambre.68@notaires.fr accompagné d'un versement de 50 €(*) sur le compte **FR76 3005 6002 1102 1154 0580 152 – CCFRFRPP. Ce coût comprend le déjeuner, les frais d'inscription et un dossier pédagogique. Contact : 03.89.41.19.71 : E Gangloff.**

(*) uniquement pour les notaires et les avocats et leurs salariés